

Composition de l'équipe vie scolaire

Le service de la Vie Scolaire est composée de :

- ✓ Trois Conseillers Principaux d'Education : Mme SERRE (Mi-temps), M. MARTIN (Mi-temps) et M. DUBOSQ (temps plein).
- ✓ Neuf assistants d'éducation, à temps plein ou à mi-temps, répartis entre internat et externat.
- ✓ Une APS (Assistante de Prévention et de sécurité) : Mme Malsan Echard.

Le bureau des assistants d'éducation et celui des CPE se situent au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'établissement. La Vie Scolaire est joignable au numéro suivant : 02.33.29.51.25

Organisation et missions de l'équipe vie scolaire :

La Vie Scolaire s'occupe essentiellement des élèves en dehors de leurs heures de cours. Sa mission principale est de veiller à ce que chaque élève suive sa scolarité dans les meilleures conditions, dans le respect des personnes, des biens et des règles de la vie en communauté. Quelques exemples de tâches imparties à ce service :

- ✓ Gérer les absences et les retards.
- ✓ Encadrer les élèves en permanence.
- ✓ Contrôler les sorties de l'établissement.
- ✓ Gérer les heures de retenue.
- ✓ Surveiller la cour, les couloirs, la salle de restauration, les dortoirs (internat)
- ✓ Faire respecter le règlement intérieur.
- ✓ Assurer la sécurité des élèves.
- ✓ Accompagner des sorties scolaires.
- ✓ Participer à l'aide aux devoirs.
- ✓ Être attentif aux problèmes divers que peuvent rencontrer les élèves.
- ✓ Écoute et dialogue.
- ✓ Organisation et participation à l'accompagnement éducatif.

Les CPE informent régulièrement les familles de problèmes éventuels concernant la scolarité de leurs enfants. Ils sont en lien régulièrement avec les professeurs, l'administration et les parents qui ne doivent pas hésiter à les contacter.

Les CPE assurent :

- ✓ Le suivi individuel des élèves : entretien avec les élèves et les familles sur leur comportement au sein du lycée, rôle d'écoute (travail en étroite

collaboration avec les différents personnels comme l'infirmière, la conseillère d'Orientation, l'assistant social scolaire, les professeurs principaux...), contact régulier avec les parents, travail en équipe avec les professeurs pour préparer les conseils de classe.

- ✓ Un suivi collectif : organisation et / ou coordination d'actions en dehors des cours (activités péri-éducatives, citoyenneté...), formation des délégués ...